



6 mars 2020



## Comment améliorer le parcours de santé d'une personne avec des troubles « Dys » ?

La Fédération Française des Dys (FFDys) et les associations « DYS » de **Nouvelles-Aquitaine** et de **Gironde**, en lien avec l'**APAJH 33**, représentants les futurs usagers « DYS » des **CMPP de la Gironde** se réjouissent de la transformation et de l'évolution en compétences des CMPP.

Cette évolution correspond aux objectifs assignés par la Haute Autorité de Santé en janvier 2018 pour les personnes porteuses de Troubles spécifiques du langage et des apprentissages <sup>(1)</sup>.

Les CMPP redeviendront à terme un service essentiel pour nombre de familles ayant un membre au neurodéveloppement atypique car d'accès direct et gratuit. L'articulation du soin et le soutien pédagogique prochainement prodigués dans le CMPP permettront aux parents qui ont des enfants présentant un ou plusieurs troubles spécifiques du langage et des apprentissages d'avoir une prise en charge coordonnée.

La FFDys et les associations « DYS » concernées soutiennent la transformation donc la valorisation des CMPP dans ce cahier des charges : participation sociale des personnes et visée inclusive des accompagnements (dans tous les domaines de la vie et notamment la scolarisation), approche populationnelle et technicité des interventions ; coopération locale et forte intégration des services afin de prévenir, éviter et gérer les ruptures de parcours de soins. Les associations de parents DYS devront être associées et continuer d'être consultées par l'APAJH pour ce qui concerne les « DYS » au travers du COPIL « DYS » qui va d'ici peu être constitué.

La FFDys demande à l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine d'aller au-delà du cahier des charges rédigé et plus particulièrement que les personnes actuellement suivies dans les CMPP et leurs antennes, dont le diagnostic a été posé selon la CFTMEA <sup>(2)</sup>, puissent bénéficier d'une nouvelle évaluation selon les nouveaux outils diagnostics (DSM5 et CIM11) et d'un suivi actualisé sur la base des recommandations de la Haute Autorité de Santé.

(1) [http://www.ffdys.com/wp-content/uploads/2018/01/guide\\_tsla\\_vf.pdf](http://www.ffdys.com/wp-content/uploads/2018/01/guide_tsla_vf.pdf)

(2) Classification psychopathologique d'inspiration psychanalytique.





6 mars 2020

Les associations « DYS » de Nouvelle-Aquitaine, en lien avec l'APAJH Gironde, espèrent que les CMPP puissent à terme fonctionner en plateformes avec des prestations directes, et chaque fois que la nature du trouble le légitime, en plateforme médico-sociale de ressources, en particulier pour les troubles neurodéveloppementaux.

Nous devons pouvoir compter sur les CMPP pour répondre aux nouveaux besoins des familles : diagnostic précoce, respect des recommandations de bonnes pratiques, soutien à la scolarisation, partenariat confiant avec les familles et les associations représentatives des Troubles Neuro Développementaux (TND).

•••

## À LIRE

### 1. Les recommandations du comité scientifique de la FFDys – août 2015

<http://www.ffdys.com/wp-content/uploads/2008/10/Cahier-des-charges-pour-un-ESMS-accueillant-des-Dys-01.08.15.pdf>

### 2. Article Hospimedia du 5 mars 2020 : « De nouveaux cahiers des charges poussent les CMPP vers une évolution à marche forcée. »

<https://www.hospimedia.fr/actualite/articles/20200305-politique-de-sante-de-nouveaux-cahiers-des-charges>

